AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1025
FR0000120164-FS0420

22 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 juillet 2013, complété par un courrier reçu le 19 juillet 2013, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote et le seuil de 10% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE (CGG-VERITAS) et détenir indirectement, à cette date, 12 461 577 actions CGG-VERITAS représentant 22 328 922 droits de vote, soit 7,05% du capital et 11,53% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	0	0	0
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	12 461 577	7,05%	22 328 922	11,53%
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	**12 461 577**	**7,05%**	**22 328 922**	**11,53%**

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuils résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 176 829 838 actions représentant 193 615 383 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe

2. Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La présente déclaration de franchissement de seuils indirects s'inscrit dans le cadre des opérations constitutives de la Banque Publique d'Investissement. En l'absence de modification du nombre d'actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE (CGG-VERITAS) détenues par Bpifrance Participations, celle-ci n'a franchi aucun nouveau seuil et aucun financement n'a été mis en place à l'occasion du présent franchissement de seuil indirect.

Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, l'EPIC BPI-GROUPE déclare que, pour les six prochains mois, les intentions de Bpifrance Participations, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI-Groupe SA[3]et actionnaire direct de CGG-VERITAS, sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit de concert avec IFP Énergies Nouvelles (Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre de l'industrie) ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de prendre le contrôle de CGG-VERITAS ;
- Bpifrance Participations n'a pas de stratégie particulière propre vis-à-vis de CGG-VERITAS et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de CGG-VERITAS ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination d'administrateurs autres que celui déjà nommé pour la représenter. »

3. Par ailleurs, il est rappelé pour information que Bpifrance Participations (ex FSI) et IFP Energies Nouvelles détiennent, au 12 juillet 2013, de concert 18 808 187 actions CGG-VERITAS représentant 35 022 142 droits de vote, soit 10,64% du capital et 18,09% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bpifrance Participations SA (ex FSI)	12 461 577	7,05%	22 328 922	11,53%
IFP Energies Nouvelles	6 346 610	3,59%	12 693 220	6,56%
Total concert	**18 808 187**	**10,64%**	**35 022 142**	**18,09%**

Ce concert résulte d'un protocole entre Bpifrance Participations (ex FSI) et IFP Energies Nouvelles (Cf. D&I 212C0429 du 22 mars 2012) auquel l'EPIC BPI-Groupe a indiqué ne pas être partie.

[3] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.